



Délibération du conseil municipal Séance du 19 mai 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 9

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation
09/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 du mois de mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

Présents :

M. BLOT Dominique, M. BOEUF Alain, M. BORTOT Pascal, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, Mme GADY Sarah, Mme MARET Chantal, M. MONCHAUX Eric, Mme PEDRON Nathalie, Mme TERRIER Sandra

Absents excusés :

M. Franck COUPECHOUX (procuration à M. Pascal BORTOT)
Mme Sarah GADY (procuration à Mme Chloé SORBIER)

Absent : M. Pierre LUCOT

Secrétaire de séance : M. Pascal BORTOT

**Objet : Redevance d'occupation du domaine public GRDF - année 2025
(Délibération n° 2025-20)**

M. le Maire rappelle que la commune a confié à GRDF la distribution publique de gaz naturel dans le cadre d'un contrat de concession prenant effet le 01/12/2022 d'une durée de 30 ans.

Vu les courriers de GRDF informant la commune d'un versement de 1 322,30 € correspondant à la redevance de concession et 357 € de la redevance d'occupation du domaine public ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- demande d'émettre un titre de 1 679,30 € correspondant à la redevance de concession pour 1 322,30 € et à la redevance d'occupation du domaine public pour 357 €.
- dit que ces recettes seront imputées en section de fonctionnement – chapitre 70 – article 7032.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le 26/05/2025

ID : 021-212105852-20250519-2025_20-DE



Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saulon-la-Chapelle
Le Maire, Pascal BORTOT

